

INFO GAZETTE N°3

L'APAPPA a continué de s'investir dans diverses actions sur le second semestre de 2025.

Δ Retenez dès maintenant votre samedi 7 mars 2026 après-midi pour venir à l'AG.

■ Déploiement éolien sur notre territoire en Nord Charente

Deux bonnes nouvelles grâce aux associations impliquées et citoyen-nés mobilisés-es :

- ✓ Le projet éolien Marsillé/Saint-Fraigne a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de refus motivé surtout par la mortalité des oiseaux et chiroptères observée en Charente et par la saturation des paysages (largement sur-dotés de Nord Charente)
- ✓ Le projet éolien Le Bel Essart (Raix-Villefagnan-La Faye) a fait lui l'objet d'un rejet de requête du promoteur auprès du Conseil d'État

Par ailleurs le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Cœur de Charente tempère les ardeurs des promoteurs éoliens : tous les promoteurs déboutés de leur recours au tribunal administratif de Poitiers. Seuls trois promoteurs continuent la procédure en demandant l'avis de la CAA de Bordeaux. Une bonne nouvelle également pour Val de Charente qui est en rédaction de son PLUi.

Nous rappelons ici les raisons qui conduisent l'APAPPA à refuser les projets éoliens :

- envahissement des espaces de vie,
- nuisances visuelles et sonores,
- atteintes à la biodiversité et aux patrimoines naturel et bâti

■ Déploiement du photovoltaïque en mode agri-voltaïsme

L'APAPPA reste vigilante quant au développement de panneaux photovoltaïques en champ. Les parcelles doivent conserver leur usage premier c'est à dire agricole, alimentaire et faisant partie intégrante du patrimoine naturel.

Le projet de parc agrivoltaïque de 13 ha à Saint-Fraigne a fait l'objet d'un courrier de la part des voisins immédiats, avec notre aide.

■ Eau : usage, qualité, écosystème

- ✓ **Pollution de l'Aume et ses suites :** pour mémoire, l'association a déposé une plainte contre X, par FNE-Nouvelle Aquitaine regroupant Charente Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement auprès du procureur de la République du tribunal d'instance de Niort. Une audience est prévue le 21 janvier 2026 au tribunal judiciaire de Niort.

- ✓ **Forum de l'eau à Magnac sur Touvre** : l'association a co-organisé la quatrième édition de ce forum de l'eau avec BNM Aume-Couture, qui regroupe la Confédération paysanne de la Charente, ATTAC, Vigilance OGM / Pesticides 16 et l'APAPPA.

Forum qui a pour but de faire connaître au plus grand nombre les différentes problématiques liées aux usages de l'eau sur notre territoire et au cycle de l'eau d'une manière générale. La qualité des intervenants a été appréciée des participants.

- ✓ **Enquête publique AUP2** : l'association s'est beaucoup investie dans l'enquête publique liée au projet d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau (AUP2) de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) Cogest'Eau qui s'est tenue du 24 octobre au 24 novembre 2025. Ce sujet qui traite de la gestion de l'eau au sein de notre territoire nous paraît capital et nous pensons que l'eau est une ressource naturelle précieuse et un commun : à ce titre, elle ne doit pas être captive d'un système productiviste à bout de souffle.

Un travail d'analyse des centaines de contributions a été réalisé par l'association et des actions sont envisagées pour contester le rapport biaisé du commissaire enquêteur.

■ Arbres, haies, paysage

L'association est vigilante quant à l'état des arbres faisant l'objet de plantations le long des routes. A cet effet, elle est intervenue auprès des responsables en charge des platanes situés entre Charmé et Tusson pour leur signaler les arbres morts ou en mauvais état et pour envisager des solutions afin d'y remédier.

Rubrique « Sujet du jour » : Un médecin lanceur d'alerte au tribunal !

Les médecins sont en première ligne pour constater le nombre croissant de pathologies (diabète, obésité, pathologies cardiovasculaires, cancer, troubles autistiques etc.) qui sont liées à la qualité de notre alimentation et à notre exposition aux substances toxiques dans notre vie de tous les jours. Tirer la sonnette d'alarme sur le danger représenté par les pesticides et autres perturbateurs endocriniens procède d'un geste salutaire. Aussi, l'APAPPA soutient sans réserve Louis-Adrien Delarue, médecin à Angoulême et membre de l'association Alerte médicale sur les pesticides, dans son combat courageux pour dénoncer « l'empoisonnement » des populations.

Source : Charente Libre 17 décembre 2025

Rubrique « Actualité nationale » : « Énergies vertes » vertueuses ?

Alors que le discours dominant sur les énergies dites vertes souvent assimilées aux énergies renouvelables et notamment l'éolien, nous incite à croire qu'elles sont exemplaires, une étude internationale coordonnée par l'Institut belge de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'alimentation (ILVO) et l'Ifremer, sur les parcs éoliens en mer, montre que ceux-ci pourraient libérer dans l'océan jusqu'à 228 substances chimiques, dont 62 classées préoccupantes pour l'environnement et la santé. Parmi elles, certaines sont reconnues comme cancérogènes, perturbateurs endocriniens, persistantes ou bioaccumulables.

Les auteurs de l'étude lancent un appel : il est urgent d'instaurer des normes contraignantes et une surveillance rigoureuse des parcs éoliens en mer, avant que la promesse de l'énergie « propre » ne se transforme en une bombe écologique et sanitaire.

En ce qui concerne la « propreté » des éoliennes terrestres, étant donné leur conception industrielle similaire, nous sommes en droit de nous interroger sur l'ampleur de leurs rejets chimiques dans les sols, les eaux et l'air : à ce stade une étude sérieuse reste à faire.

En conclusion, « l'énergie verte » la plus vertueuse est celle que nous ne consommons pas !

Source : Fédération Environnement Durable, août 2025 ; <https://www.ifremer.fr/fr/presse/parcs-eoliens-en-mer-quelles-substances-peuvent-ils-emettre-et-comment-reduire-ces-emissions>
